

## Intervention au théâtre de la ville à Paris

Nous sommes venus rencontrer cet après-midi les équipes du Théâtre de la Ville et du Tanztheater Wuppertal en ce moment crucial où après l'agrément donné par le gouvernement à la nouvelle convention d'assurance chômage, la saison des festivals doit s'ouvrir. Notons le cynisme et la désinvolture du gouvernement qui agrée cette convention onze ans jour pour jour après la signature du protocole du 26 juin 2003 qui a provoqué la déflagration que l'on sait. C'est ce qu'on appelle avoir le sens de la date anniversaire !

Partout, des assemblées ont lieu, des spectacles sont annulés, des équipes d'intermittents et de permanents se mettent en grève. Dans le théâtre même où nous intervenons, les équipes se réservent le droit d'exercer leur droit de grève.

Plus largement, des fermetures de Pôle emploi, des occupations de chantiers tels que celui de la Philharmonie à Paris, le blocage de plateformes logistiques de la grande distribution telle celle d'Amazon à Lille, des actions communes avec les intérimaires telle que celle de lundi dernier à l'aéroport de Roissy témoignent qu'il ne s'agit décidément pas que de « spectacle » ou de culture.

Cette nouvelle convention touche les salariés dans leur ensemble. Elle rabote une fois de plus les droits des chômeurs et son innovation majeure, les droits dits « rechargeables » ne fera que pousser plus encore vers la précarité un nombre croissant d'entre nous, à travers des logiques qui ne sont pas sans ressemblance avec l'esprit des fameuses lois Hartz instituant les *one euro jobs* que nos amis allemands connaissent bien. L'équipe du du Tanztheater Wuppertal pourrait en témoigner : le modèle qu'on veut nous imposer ici est le même que celui qui a été mis en œuvre en Allemagne où l'on a détruit les droits des chômeurs pour atteindre un plein emploi précaire. Outre Rhin, un quart des salariés sont des salariés pauvres.

Nous ne voulons pas de ce modèle. Nous refusons la perspective que l'emploi discontinu et le chômage soit nécessairement synonyme d'absence de droits ou de droits trognons. Aujourd'hui, avec cette convention anti chômeurs, c'est l'annexe 4, celle des intérimaires et des extras, qui est balayée, et nous savons pertinemment que si nous ne nous mobilisons pas les annexes 8 et 10 sont au menu de la prochaine négociation.

Ce n'est pas la promesse d'une énième concertation avec les « acteurs du dossier de l'intermittence » qui va nous rassurer ; nous n'oublions pas qu'une mission parlementaire a planché sur le sujet pendant 6 mois l'année dernière pour que ses conclusions soient jetées aux orties par les partenaires {asociaux}. La coordination nationale qui se tiendra en Avignon les 2 et 3 juillet prochains statuera sur notre participation à cette concertation et sur les suites à donner au mouvement.

Nous savons trop bien que *le chômage n'est plus l'envers du travail mais l'un de ses moments* ; c'est sur cette réalité occultée que nous prenons appui avec toute la détermination nécessaire. Disons seulement que si le gouvernement était véritablement attentif au sort de tous les précaires, il prendrait en charge le recul sur le différé d'indemnisation de tous les salariés concernés, et non celui des seuls intermittents du spectacle...

Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous.

Ce qui a été fait peut être défait. Nous nous y emploierons sans trêve jusqu'à obtenir gain de cause.

<http://www.cip-idf.org/>